



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

28 novembre 2012

Hôpital du Valais (RSV)

Le Conseil d'administration et son président Charles Kleiber reconduits jusqu'au 31 décembre 2015

(IVS).- Le Conseil d'Etat a décidé de reconduire le Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais (RSV) dans sa composition actuelle jusqu'au 31 décembre 2015. Cette décision est motivée par la volonté de permettre à l'actuel Conseil d'administration de mener à bien les réformes importantes qu'il a entreprises. Le Conseil d'administration disposera ainsi d'une période totale de quatre ans pour mettre en œuvre la réorganisation de l'Hôpital du Valais (RSV) indispensable à sa consolidation et son développement.

Le 7 décembre 2011, le Conseil d'Etat nommait le nouveau Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais (RSV) pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Le Conseil d'Etat souhaite maintenant prolonger ce mandat de deux ans, de manière à permettre au Conseil d'administration d'œuvrer durant une période complète de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015. Cette décision intervient avant que M. Charles Kleiber, président du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais (RSV), n'atteigne la limite d'âge de 70 ans avant la nomination, limite fixée par la loi cantonale sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS).

Quatre ans pour assurer la mise en œuvre des réformes

La décision du Conseil d'Etat, prise en plein accord avec le Conseil d'administration et la direction générale, permet au dit Conseil et à son président de disposer d'une période d'une durée totale de quatre ans pour faire avancer les réformes entamées.

Le Conseil d'Etat a tenu compte dans sa décision de l'importance des enjeux hospitaliers de ces prochaines années. La concurrence entre hôpitaux, ainsi que la pénurie de personnel médical et soignant obligent l'Hôpital du Valais à poursuivre rapidement son processus de regroupement des disciplines médicales et à développer ses infrastructures de manière ciblée.

Assurer la stabilité de l'institution en réitérant sa confiance au Conseil d'administration doit permettre d'asseoir la mise en œuvre de ces importants chantiers. Leur réalisation déterminera la capacité de l'Hôpital du Valais à répondre aux exigences toujours plus pointues en matière de qualité des prestations et de sécurité des patients, ainsi qu'aux impératifs financiers.

Note aux rédactions

Pour plus d'informations veuillez contacter Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé - 027 606 50 10